



DEPARTEMENT DU GARD
VILLE D'AIGUES-VIVES

COMPTE-RENDU
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 1^{er} septembre 2009

Le premier septembre de l'an deux mille neuf, le Conseil Municipal de la Commune d'Aigues-Vives s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacky REY, Maire, pour la tenue d'une session ordinaire à la suite de la convocation adressée aux conseillers municipaux le 27 août 2009.

PRESENTS : Mesdames FOURCAUD, GROSSI, CANO, GONZALES, MOUCHET, AUDIBERT, PRADEILLE, REDON, JORDANA ; Messieurs REY, HUMBERT, BONFILS, RICOU, BLANC Guy, BLANC Louis, NIQUET, TISSERAND, FABARON, REMY.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Monsieur Sylvain ESPAZE pour Madame AUDIBERT ; Monsieur Denis GOELLNER pour Monsieur REY.

ABSENTS : Messieurs GAZAGNE, LIBOUREL.

Secrétaire : Madame GONZALES.

Monsieur le Maire demande si les membres du Conseil Municipal ont des remarques à formuler sur le compte-rendu de la séance du 21 juillet 2009.

Aucune remarque n'étant faite, le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 21 juillet 2009 est approuvé à l'unanimité.

CHANTIER D'INSERTION : CONVENTION.

Dans le cadre du chantier d'insertion en cours de réalisation (maison de l'eau située route de la Gare), Monsieur le Maire propose d'approuver la convention à passer avec l'association PASSE MURAILLE et d'allouer une subvention d'un montant de 22 520 Euros.

PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE

VIREMENTS DE CREDITS.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal les modifications budgétaires suivantes concernant la section des dépenses d'investissement du Budget Général 2009 :

- article 2031 : frais d'étude : - 20 000 Euros.
- article 202 : frais d'étude, d'élaboration, de modifications, et de révisions des documents d'urbanisme : + 20 000 Euros.
- article 2151 : travaux de voirie : + 82 000 Euros.
- article 2313-916 : médiathèque : - 82 000 Euros.

PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE

PROGRAMME DE VOIRIE 2009 : AVENANT AU MARCHE.

Dans le cadre des travaux du programme de voirie 2009, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n° : 1 au marché passé avec l'entreprise Eurovia pour un montant de 3 331,30 Euros. Monsieur le Maire précise que des travaux supplémentaires d'évacuation des eaux pluviales du chemin de Rouvignargues se sont révélés nécessaires.

PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE

ACQUISITION DE TERRAINS.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver l'acquisition de 2 parcelles de terrains appartenant à Syngenta Agro SA, cadastrées B 371 de 780 M2, et B 722 de 2 500 M2, situées la Fontanisse et Clos de Diamard, les frais étant à la charge de Syngenta.

PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE

CESSION DE TERRAIN.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de céder à Syngenta Production France SA, la parcelle communale cadastrée D 816, d'une superficie de 594 M2, située Mas Rouvillac, pour un montant de 2 500 Euros, les frais étant à la charge de Syngenta.

PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE

AMENAGEMENT DE LA ROUTE DE LA GARE : DOSSIERS DE DEMANDES DE SUBVENTIONS.

Dans le cadre du projet d'aménagement de la route de la Gare, Monsieur le Maire propose de solliciter les demandes de subventions auprès du Conseil Général (travaux de mise en discrétion des réseaux et l'éclairage public), et auprès du Conseil Général (travaux de l'entrée d'agglomération).

PROPOSITIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE.